

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
À L'AMICALE DU PERSONNEL POUR 2023**
(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-trois le mercredi huit mars à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Savigny en Véron située Le Bourg à Savigny en Véron.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi 1^{er} mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 MARS 2023

PRÉSENTS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET – MME L.VUILLERMOZ – MME C.LAMBERT – MME F.ROUX – MME D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – M. R.GUÉRIN – MME. M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT
M. S.PINAUD absent
M. D.GODOY a donné pouvoir à MME F.ROUX
MME C.MARCHAL excusée
MME F.HENRY a donné pouvoir à MME G.HAILLOT-ENSARGUET
M. M.PAVY absent
MME B.BACHET a donné pouvoir à M. C.HOUVENAGHEL
M. J.BROSSARD excusé
M. P.RALLE excusé



PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME G.HAILLOT-ENSARGUET (Vice-Présidente du CIAS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.LAMBERT

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 14
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 10	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 3	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

L'Amicale du Personnel de la CCCVL organise comme tous les ans, le Noël des enfants, un voyage par an et des activités visant à une meilleure connaissance des agents entre eux. L'objectif de l'Amicale est de faciliter ses échanges par des moments conviviaux.

Ainsi, pour fonctionner dans les meilleures conditions et assumer ces missions, l'Amicale a besoin de soutiens financiers complémentaires aux actions qu'elle peut mener.

Elle sollicite donc :

- l'octroi d'une subvention d'un montant de 25 € par enfants d'agents adhérents à l'Amicale travaillant au CIAS et âgés de 14 ans maximum. Cette subvention servira intégralement à l'achat des cadeaux de Noël des enfants. Au CIAS, 3 enfants d'agents adhérents à l'Amicale sont concernés.
- et toute autre subvention complémentaire.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
À L'AMICALE DU PERSONNEL POUR 2023**
(Page n° 2 / 2)

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accorder à l'Amicale du Personnel de la CCCVL au titre de 2023 une subvention de 25 € par enfants d'agents adhérents du CIAS à l'amicale
- d'imputer les dépenses sur les crédits qui seront ouverts au budget du CIAS.

Certifié exécutoire et pour copie conforme, compte tenu :

- de la publication le

16 mars 2023

- de la transmission en sous-préfecture le

16 mars 2023

Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

La secrétaire de séance,
Christelle LAMBERT.

